

Jean-Baptiste GOUREAU, Professeur de Lettres en CPGE, Lycée J.-P. Vernant, Sèvres
Cours donné dans le cadre du Programme *Europe, Éducation, École*
Diffusé en visioconférence interactive le 04 avril 2019, de 10h10 à 12h00
En direct : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/>
En différé : <http://www.projet-eee.eu> - <http://www.dailymotion.com/projeteee>
Programme 2018-2019 : <http://www.coin-philo.net/eee.18-19.prog.php>
Nos cours en ligne : http://www.coin-philo.net/eee.13-14.cours_philo_en_ligne.php
Contact : europe.education.ecole@gmail.com

Face au masque du Non

Le double visage du citoyen réfractaire à Athènes

Démocratie et comédie :

Les Oiseaux d'Aristophane – Le Dyscolos de Ménandre

« Presque tous les hommes sont esclaves par la raison que les Spartiates donnaient de la servitude des Perses, faute de savoir prononcer la syllabe *non*. Savoir prononcer ce mot et savoir vivre seul sont les deux seuls moyens de conserver sa liberté et son caractère. »
(CHAMFORT, *Maximes et pensées*, II, CCLXXXIX.)

ARGUMENT. – Par les temps qui courent, le mot hubris retrouve des couleurs dans l'usage en français. Dans le cadre de la tragédie grecque, le terme est connu pour désigner l'excès et la démesure s'emparant des êtres humains qui se tiennent pour supérieurs à autrui. Il fait la paire avec celui de catharsis qui, dans le spectacle tragique, en constitue la sanction. Il existe aussi une folie des grandeurs comique, plus directe et plus parlante, au miroir renversé des valeurs de la cité démocratique, car elle met en scène des personnages de la vie quotidienne dans des situations impossibles. De l'Ancienne Comédie d'Aristophane à la Nouvelle Comédie de Ménandre, l'actualité politique reste omniprésente au cœur de la farce, d'autant plus lorsque, comme dans *Les Oiseaux* et *Le Dyscolos*, des personnages de simples citoyens sans histoire et d'un certain âge portent les masques énigmatiques de héros sécessionnistes, en révolte contre le pacte civil qui continue d'avoir cours pour les spectateurs du théâtre de Dionysos rangés en face d'eux. *Les Oiseaux* (414 AEC) coïncident avec l'expédition calamiteuse en Sicile, préfigurant le désastre final de la guerre du Péloponnèse. *Le Dyscolos* (317 AEC) marque un siècle plus tard la mort de la démocratie athénienne. Dans la pièce d'Aristophane, un vieux fou, après s'être fait pousser des ailes, décide de fonder une cité entre ciel et terre et de devenir roi des oiseaux. Dans celle de Ménandre, un autre vieux fou, en peau de bique, s'est depuis des années isolé au fond de sa propriété perdue dans les confins, bien décidé à ne plus adresser la parole à quiconque, pas même au dieu local. Tous deux voient défilier, venus d'Athènes, des cortèges de fâcheux déterminés à les ramener à la raison. Ils leur opposent un non brutal. Quel est le visage de ce non ? Anti-démocratique ou démocratique ?

REFERENCES :

- * Documents d'appui (voir en annexe) : sur le mot *hubris* :
- Arc sémantique des traductions du mot *hubris* en français ;
 - Anatole Bailly, *Dictionnaire Grec-Français*, Paris, Hachette, 1958, p. 1982 ;
 - Pierre Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 2009, p. 1110 ;
 - Josiah Ober, *L'Énigme grecque. Histoire d'un miracle économique et démocratique (V^e-III^e siècle avant J.-C.)* [*The Rise and Fall of Classical Greece*, Princeton University Press, 2015], chapitre 6, trad. Philippe Pignarre, préf. Paulin Ismard, Paris, La Découverte, 2017, p. 224-225.
- * Traductions des deux comédies:
- I. - Aristophane, *Les Oiseaux*, dans *Théâtre 2*, trad. Victor-Henry Debidour, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1987 ;
- Aristophane, *Les Oiseaux*, trad. Pascal Thiercy, dans *Théâtre complet*, éd. P. Thiercy, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1997 ;
 - Aristophane, *Les Oiseaux*, trad. Eugène Talbot, dans *Aristophane*, Paris, A. Lemerre, 1897, en ligne sur le site de *Bibliotheca Classica Selecta*, Université de Louvain :
http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristophane_oiseaux/lecture/default.htm
- II. - Ménandre, *Le Dyscolos*, éd. et trad. Jean-Marie Jaques, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les Universités de France », 1989 ;
- Ménandre, *Le Bourru*, trad. Alain Blanchard, dans *Théâtre*, Paris, LGF, Le Livre de Poche, coll. « Le Théâtre de Poche », 2000 ;
 - Ménandre, *Le Grincheux*, trad. Marie-Paule Loicq-Berger, en ligne sur le site de *Bibliotheca Classica Selecta*, Université de Louvain, 2005 :
<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/MEN/DyscIntro.html>
- * Lectures d'Aristophane et des *Oiseaux* :
- Pascal Thiercy, *Aristophane. Fiction et dramaturgie*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Vérité des mythes », 1986, en particulier sur la *ponéria* héroïque p. 188-189 et sur le parcours initiatique du héros p. 310-314 ;
 - Pascal Thiercy, Notice des *Oiseaux*, dans Aristophane, *Théâtre complet*, éd. P. Thiercy, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1997, p. 1160-1173.
- * Lectures de Ménandre et du *Dyscolos* :
- Alain Blanchard, *La Comédie de Ménandre*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, coll. « Hellenica », 2007, en particulier sur le sens politique du *Dyscolos* p. 40-42 et le chapitre VIII (« Ménandre et Aristote ») p. 99-106 ;
 - Jean-Baptiste Goureau, « Un Diogène fou de rage ? » et « *Le Fils du Chagrin* », dans *La Misanthropie au théâtre. Ménandre, Shakespeare, Molière, Hofmannsthal*, dir. Frédérique Toudoire-Surlapierre, Paris, CNED/Presses Universitaires de France, 2007, p. 63-76 et p. 127-132.

* Le masque dans le théâtre grec :

– Paulette Ghiron-Bistagne, *Recherches sur les acteurs de la Grèce antique*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, en particulier sur les *hermoneia*, masques de vieillards atrabilaires devant leur nom à Hermon, un acteur spécialisé dans ces rôles, notamment pour Aristophane, p. 148-154 ;

– Françoise Frontisi-Ducroux, *Du masque au visage*, Paris, Flammarion, coll. « Champs arts », 2012 [1995], textes cités p. 33-38 et p. 96-101.

* Démocratie, autonomie et espace public :

– Hannah Arendt, « Introduction à la politique II : Fragment 3b (chapitre I : Le sens de la politique », dans *Qu'est-ce que la politique ?*, éd. et com. Ursula Lutz, trad. et préf. Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 1972, en particulier sur le lien entre liberté politique, liberté de mouvement et espace public en Grèce ancienne p. 56-62 ;

– Cornelius Castoriadis, « La « polis » grecque et la création de la démocratie » [1979-1983], dans *Les Carrefours du labyrinthe*, tome 2, *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1986, p. 325-282 ;

– Paul Demont, « Hannah Arendt et la politique grecque », dans *Cahiers de la Villa Kérylos* n° 13, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2002, p. 21-41 ; en ligne :

https://www.persee.fr/doc/keryl_1275-6229_2002_act_13_1_1047

* Citoyenneté, liberté et activisme démocratique :

– Cornelius Castoriadis, *Démocratie et relativisme. Débat avec le MAUSS*, éd. Enrique Escobar, Myrto Gordicas & Pascal Vernay, Paris, Mille et une nuits, 2010 [1994], en particulier sur la notion d'« auto-institution explicite » de la souveraineté populaire p. 85-89 et sur l'apprentissage de la citoyenneté comme « *paideia* de l'auto-limitation » p. 94-98 ;

– Paul Demont, *La Cité grecque archaïque et classique et l'idéal de tranquillité*, Les Belles Lettres, coll. « Études anciennes », 2009, en particulier sur les personnages de citoyen *apragmôn* dans *Les Oiseaux* p. 138-139 et *Le Dyscolos* p. 381 ;

– Josiah Ober, « The original meaning of « democracy ». Capacity to do things, not majority rule », Stanford University, 2007 :

<https://www.ancient.eu/.../the-original-meaning-of-democracy-capacity-to-do-t/>

* Interprétation des psychopathologies de la sécession en rapport avec les thèmes de la fin de la démocratie et de la fin des temps :

– Pierre-Henri Castel, « Les Anciens ont-ils connu la contrainte psychique ? », dans *Âmes scrupuleuses, vies d'angoisse, tristes obsédés. I. Obsessions et contrainte intérieure de l'Antiquité à Freud*, Paris, Les Éditions d'Ithaque, coll. « Philosophie Anthropologie Psychologie », 2011, en particulier sur le cas de Cnémon dans le *Dyscolos* p. 55-57 ;

– Pierre-Henri Castel, *Le Mal qui vient. Essai hâtif sur la fin des temps*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2018, en particulier sur la distinction entre « fin des temps » et « temps de la fin » le chapitre 7 p. 77-94 et sur la notion d'un devoir du « devenir inintimidable » le chapitre 9 p. 115-127.

* Prolongement : une récente édition en dvd :

Chris Marker, *L'Héritage de la chouette* (narration : André Dussolier), minisérie en 13 chapitres de vingt-six minutes (un par mot d'origine grecque, de « Symposium » à « Philosophie »), produite par la Fondation Aristote Onassis et la Sept (diffusion 12-28 juin 1989 sur la Sept), deux disques (durée : cinq heures et trente-huit minutes), Paris, ARTE Éditions, 2018 : à voir notamment pour les interventions de C. Castoriadis, en particulier dans le chapitre 3 (« Démocratie ou la cité des songes »).

ANNEXE :

I. Arc sémantique des traductions du mot hubris en français :

Hubris (hubrizein, hubristès).

Démésure, excès, ivresse, ivresse des sommets, mal des altitudes, (s'enivrer, se porter aux excès, perdre le sens de la mesure).

Force, coup de force, dureté, brutalité, viol, violence (brutaliser, violenter).

Volonté d'humiliation, acte d'intimidation, offense caractérisée, mauvais traitements, sévices, avanie, affront, vexation (humilier, abaisser, maltraiter, offenser).

Suprématisme, aristocratie, élitisme.

Hauteur, grandeur, suffisance, insolence, arrogance, superbe.

Abus, abus de hauteur/grandeur/supériorité, abus de pouvoir, abus de force (abuser).

Injustice, iniquité, usurpation, imposture (usurper).

Outrecuidance (outrecuider).

Outrage (outrager, outrepasser, outrepercer).

Outrance (outrer).

Délire, cas d'autorité délirante, folie, folie des grandeurs (délirer).

ὕβρις

I. A. 961; PLAT. Leg. 777 d, ou πρός τινα, PLUT. M. 148 e, commettre des insolences ou des violences à l'égard de qq; avec un acc. neutre ou un mot de m. sign. que ὕβρις : ὕβριζεν τάδε, HDT. 3, 118, commettre un tel délit ou crime; ὅσα λόγῳ καὶ ὅσα ἔργῳ περὶ θεοῦς ὕβριζει τις, PLAT. Leg. 885 b, tous les outrages que l'on commet envers les dieux en parole et en action; τῶν ἀδικημάτων δοῦναι δίκας, τῶν ἐς Ἀθηναίους ὕβρισαν, HDT. 6, 87, expier les méfaits que dans leur orgueil ils avaient commis envers les Athéniens || II tr. traiter avec insolence, maltraiter, injurier, outrager, avec l'acc. de la pers. ou de la chose que l'on traite avec insolence : ὕβρ. τινα, traiter qq avec orgueil, insolence ou violence, le railler, l'injurier, le maltraiter, IL. 11, 693; OD. 20, 370; ESCHL. Pr. 970; SOPH. Ant. 840; LYS. 92, 10, etc.; avec double acc. : ἡμᾶς ὕβριζεν τοιάυδ' ὕβριν, EUR. Suppl. 512, nous faire subir un pareil outrage; τοιάυτα ὕβρ. τινα, SOPH. El. 613; XÉN. An. 6, 4, 2, Cyr. 5, 2, 27, etc. commettre de telles violences à l'égard de qq; au pass. subir un outrage ou un mauvais traitement, THC. 8, 74; XÉN. An. 3, 1, 13; ὕβριν ὕβριζεσθαι, EUR. Bacch. 1296; DÉM. 660, 20, subir de mauvais traitements; τάλαν' ἐγὼ τῆς ὕβρεος, ἧς ὕβριζομαι, AR. Pl. 1045, malheureuse! quel outrage je subis! ὕβρισμένος τὰς γνάθους, AR. Th. 903, maltraité aux joues, c. à d. souffleté; ὕβρισθαι, être mutilé, en parl. d'eunuques, XÉN. Cyr. 5, 4, 35 || Moy. être orgueilleux, en parl. de choses : στολή οὐδέν τι ὕβρισμένη, XÉN. Cyr. 2, 4, 5, vêtement qui n'a rien de fastueux; σημεῖ' ἔχων ὕβρισμένα, EUR. Ph. 1112, ayant d'orgueilleux emblèmes, c. à d. orgueilleux, glorieux || — Prés. dor. ὕβρισσω, THC. 14, 9; fut. ὕβριω, DÉM. 565, 16; ὕβρισμαι, AR. Eccl. 666; pf. ὕβρικα, AR. Lys. 400; pl. q. pf. ὕβρικειν, DÉM. 32, 15 (ὕβρις).

ὕβριο-παθέω-ω [α] être maltraité ou traité avec insolence, ΗΕΡΜΟΟ. (W. 3, 181) (ὕβρις, πάθος).

ὕβρις, εως (ῆ) Δ litt. tout ce qui dépasse la mesure, excès (p. opp. à σωφροσύνη) d'ou : I (comme sentiment) 1 orgueil, insolence, en parl. des prétendants de Pénélope, OD. 1, 368; 4, 321, etc.; joint à βίη, OD. 15, 329; à δλιγρωτή, HDT. 1, 106; p. opp. à εὐνομία, OD. 17, 487; à σωφροσύνη, XÉN. Cyr. 8, 4, 14, etc.; ὕβριν τίσαι, OD. 24, 352, expier son orgueil, sa témérité : ὕβρει, SOPH. El. 881, par orgueil ou insolence; ἐφ' ὕβρει, EUR. Or. 1581, etc.; δι' ὕβριν, DÉM. 527, 26; διὰ τὴν ὕβριν, XÉN. Hell. 2, 2, 10; εἰς ὕβριν, ARSTT. Rhét. 2, 18; πρὸς ὕβριν, PLUT. Alc. 37, etc., m. sign.; plur. ὕβρεις, pensées ou actions orgueilleuses, PLAT. Leg. 627 a; DÉM. 522, 13, etc. || 2 fougue, ardeur excessive, impétuosité, emportement : ὄπιον πάρος ὕβριν ἔχεσκον, OD. 4, 627, là où auparavant ils exerçaient leur insolence; ὕβρει εἶξαι, OD. 14, 262; 17, 431, s'abandonner à sa violence; en parl. d'animaux, HDT. 1, 189; PD. P. 10, 55, etc. ARCHIL. fr. 79 (6) Bgk; PO. N. 1, 76; P. 10, 56; EL. N. A. 11, 18; en parl. de choses : ὕβρις οἴνου, EL. bouillonnement ou fermea-

ὕβριζω (impf. ὕβριζον, f. ὕβρισω, att. -ω, ao. ὕβρισα [i] pf. ὕβρικα [i] pl. q. pf. ὕβρικειν; pass. f. ὕβρισθ-σμαι, ao. ὕβρισθην, pf. ὕβρισμαι, pl. q. pf. ὕβρισμην) I intr. : 1 se porter à qqe excès : ἐκ τῶν ἡμετέρων ὕβριζαίην, DÉM. 1182, 27, mener joyeuse vie, faire bombance avec notre bien || 2 être présomptueux ou insolent, parler ou agir avec orgueil, abs. OD. 1, 227; 3, 207; 17, 215, etc. || 3 être sensuel, p. opp. à σωφροεῖν, XÉN. Cyr. 8, 1, 30, etc. || 4 p. anal. se démen-ner d'une manière effrénée, en parl. des ânes et des chevaux qui hennissent, lancent des ruades et bondissent, HDT. 4, 129; XÉN. Cyr. 7, 5, 62; EL. N. A. 12, 44, etc.; en parl. des plantes, foisonner, pulluler, TH. H. P. 2, 7, 6; 3, 15, 4; en parl. d'un courant torrentueux qui a entraîné un des chevaux sacrés du roi, HDT. 1, 189; cf. POÉT. (PLUT. M. 993 e); avec un rég. : ὕβρ. ἐς τοὺς θεοῦς, AR. Nub. 1508, se conduire avec orgueil envers les dieux; ὕβρ. εἰς τινα, PLAT. Leg. 927 d; DÉM. 529, 14, etc. agir avec violence ou avec orgueil à l'égard de qq; εἰς τὸ σῶμα τιος, DÉM. 523, 1, se porter à quelque excès sur la personne de qq; ὕβρεις ὕβρ. EUR. H. f. 708, Bacch. 247; ou ὕβρ. ὕβρισμοῦς, ESCHL. fr. 163, 2, se conduire avec impertinence, commettre des attentats; joint à un adj. ou à un pron. : ὕβρεις ἀς κατὰ τὴν ἀγορὰν ὕβριζεν, DÉM. 614, 18, les outrages qu'il s'est permis à l'égard de l'assemblée; ὕβρ. ὕβρισμα εἰς τινα, EUR. Her. 18; ὕβρ. ὕβριν εἰς τινα, EUR.

“Υβρις

tation du vin; en gén. tout excès, d'où acte de désespoir, SOPH. Tr. 887 || II (comme action) mauvais traitement, outrage, sévices, IL. 1, 203, 214, etc.; part. sur une femme ou sur un enfant, ISOCR. 64 d; ESCHN. 16, 25; 26, 41; DÉM. 440, 7; ὕ. τινός, ANTH. 8, 171, outrage à qq; νόμος ὕβρεως, DÉM. 525, 14, loi de sévices, à Athènes, c. à d. loi punissant de mort, après jugement devant les Thesmothètes, toute personne coupable de violences ou de sévices sur la personne d'un citoyen; ὕβρεως δίκη ou γραφή, ISOCR. 396 a; ESCHN. 3, 14; DÉM. 976, 14, etc., procès pour sévices || III postér. dommage, dégât, NT. Ap. 27, 21 || B employé adject. avec un n. masc. : ὕβρις ἀνήρ, HÉS. O. 191, homme violent, p.-é. de même, ESCHL. Suppl. 718 || — Gén. -εως, AR. Lys. 425; -εος, AR. Th. 465, etc.; ἐργ. -ιος, HÉS. O. 215, etc. (p. le suiv.).

Υβρις, εως (ῆ) Hybris (litt. la Violence, la Fougue) 1 personnification de la violence, HDT. 8, 77, etc. || 2 n. de chien, XÉN. Cyr. 7, 5 || Gén. ion. “Υβριος, HDT. l. c.; ANTH. 14, 98 (obscur; cf. ὑκέρ ?? ou étym. popul. ?).

ὕβρις, ἰδος (ῆ) sorte d'oiseau de nuit, ARSTT. H. A. 9, 12, 5.

ὕβρισω, v. ὕβριζω.

ὕβρισμα, ατος (τό) 1 outrage, mauvais traitement, violence, HDT. 3, 48; 7, 160; EUR. Her. 18; XÉN. Ath. 3, 5, etc.; τετρασκαλὲς ὕβρ. EUR. H. f. 181, litt. « les êtres violents à quatre jambes », c. à d. les Centaures || 2 objet d'outrage ou de violence, EUR. Or. 1038 (ὕβριζω).

ὕβρισμός, οῦ (δ) c. le préc. ESCHL. fr. 176.

ὕβριστός, α, ov, vb. d'ὕβριζω, DÉM. 1271, 6.

ὕβριστήρ, ῆρος (δ) c. le suiv. OPP. C. 1, 416; NONN. 46, 5; ANTH. 7, 352.

ὕβριστής, οῦ, adj. m. violent, fougueux, impétueux, emporté, IL. 13, 633; HDT. 1, 89, etc.; en parl. des prétendants de Pénélope, joint à ἄγριοι, OD. 6, 120; 9, 175; 13, 201; joint à ἀτάσθαλοι, OD. 24, 281; en parl. des Centaures, SOPH. Tr. 1096, etc.; p. opp. à σώφρων, AR. Nub. 1068; cf. XÉN. Cyr. 3, 1, 21; en parl. d'animaux, EUR. Bacch. 743; XÉN. Cyr. 7, 5, 62; en parl. des forces de la nature, du vent, HÉS. Th. 307; d'un fleuve, ESCHL. Pr. 723; en parl. de choses (aliments, etc.) ARCHESTR. (ATH. 101 e, etc.) (ὕβριζω).

ὕβριστικός, ῆ, ὄν : I porté à qqe excès, d'où : 1 dont la végétation est luxuriante, TH. C. P. 3, 15, 4 || 2 qui s'abandonne à des excès : τὰ ὕβριστικὰ, PLUT. M. 245 e; POLYEN 8, 33, fête argienne d'Aphrodite où hommes et femmes échangeaient leurs vêtements || 3 insolent, arrogant ou violent, fougueux, ATT.; de pers. PLAT. Crat. 396 b; de choses (parole, acte, etc.) PLAT. Phaedr. 252 b; ARSTT. Rhét. 2, 8, 6, etc.; joint à βία-δαρος, ESCHN. 87 fr; ὁ μανικὸς, PLAT. Pol. 307 b; à δεινός, DÉM. 1101, 13; τὸ ὕβριστικόν, XÉN. Mem. 3, 10, 5, l'insolence ou la violence || II qui concerne la violence : δι' ἕγησις; ὕ. DH. Dem. 11, récits de mauvais traitements || Sup. -ώτατος, DÉM. 218, 6 (ὕβριστής).

ὕβριστικῶς, adv. avec insolence, arrogance ou violence, XÉN. Cyr. 8, 1, 33; PLAT. Charm. 175 d, etc. || Cp. -ώτερον, DÉM. 610, 1.

ὕβριστο-δίκαι, ων (οί) [δῖ] juges contempteurs de la loi, titre d'une comédie d'Eupolis, POLL. 8, 126 (ὕβριστής, δίκη).

ὕβριστός, ῆ, ὄν, traité outrageusement, maltraité, EM. p. 697, 57 (vb. d'ὕβριζω).

ὕβριστος, ος, ov, c. ὕβριστής et ὕβριστικός, PLAT. COM. et PHÉDR. (Bkk. p. 368, 21) || Cp. -ότερος, HDT. 3, 81; XÉN. Cyr. 5, 3, 41; An. 5, 8, 3; PLAT. Leg. 641 c; sup. -ότατος, AR. Vesp. 1294; XÉN. An. 5, 8, 22; Mem. 1, 2, 12; PLAT. Leg. 808 d; LUC. Prom. 5.

ὑβρις : -ιος, -εος, -εως, f. « violence injuste provoquée par la passion, violence, démesure, outrage, coups portés à une personne », le terme ayant une valeur juridique, cf. Dem. 21; chez Hom. le mot est employé, par ex., au début de l'*Iliade* à propos de la violence faite à Achille par Agamemnon, dans l'*Odyssée* pour les prétendants, chez Hés. Tr. 217, opposé à δίκη (Hom., trag., ion.-att., etc.).

Rares composés : ὑβρίγελας « rire outrageant » (Man.); au second terme μίσ-υβρις « qui hait la démesure » (LXX), φίλ- (Crates), παύσ- (p.-é. Æsch. fr. 702).

Verbe dénominal : ὑβρίζω, aor. ὑβρίσαι, pass. ὑβρισθῆναι, fut. en att. -ιώ et -ιοῦμαι « commettre des excès, des violences, user de démesure, maltraiter, commettre des crimes » (Hom. seulement présent, surtout au participe, ion.-att., etc.); souvent avec des préverbes : ἀνθ-, ἀφ-, ἐν-, ἐξ-, ἐφ-, καθ-, περι-, προσ-, συν-, ὑπερ-. Dérivés : 1. ὑβρισμα n. « acte de violence, outrage » (ion.-att., etc.), aussi « objet d'un outrage » (E. Or. 1038), plus ἐν-ὑβρισμα « objet d'un outrage » (J., Plu.); 2. avec le suffixe plus expressif -μός, ὑβρισμός m. « outrage, acte de violence » (Æsch. fr. 485); 3. nom d'action ἀνθύβρισις f. (comment. d'Aristote). Noms d'agent : 4. ὑβριστής m. « violent, brutal », etc., dit notamment des prétendants dans l'*Od.*, opposé à δίκαιος, à σώφρων, etc. (Il. 13,633, *Od.*, ion.-att., etc.), aussi ἐφ- (tardif); f. -ιστις (EM 595,38); 5. -ιστήρ id. (var. Il. 13,633, Opp., Nonn., AP); f. -ιστρια (LXX); 6. ὑβριστος proparoxyton et de sens actif au n. (Phéréc. 162, Pl. Com. 98) correspondant à ὑβριστής, cf. Schwyzler, *Gr. Gr.* 1,542 n. 3; d'où compar. ὑβριστότερος (Hdt. 3,81; Pl. Lois 641 c, X.), superl. ὑβριστότατος (Ar. *Guêpes* 1303, Pl. Lois 808 d, X.); les composés (tardifs) avec la particule privative ἀν- et le préverbe ἐφ- peuvent avoir un emploi actif ou passif; 7. ὑβριστικός « insolent, violent, brutal », etc. (att., Arist., etc.); 8. de façon différente ὑβρίς, -ίδος f. nom d'un rapace nocturne, p.-é. le grand-duc (Arist. HA 615 b, Hsch.).

Ἵβρις est un terme important pour la pensée morale et juridique des Grecs. Chez Homère, il caractérise la violence brutale, qui viole les règles, et il se trouve déjà clairement opposé à δίκη chez Hésiode, cf. Latte, *Kl. Schr.* 234 sq.; le mot s'emploie aussi pour l'état d'âme de l'homme qui agit ainsi et se trouve mis en liaison avec κόρος, cf. Latte *ibid.* 13 et plus haut s.u. κορέννυμι. L'*hybris* appelle la *nemesis* des dieux, cf. Nilsson, *Geschichte der Gr. Rel.* 1, notamment 735. Voir encore Gernet, *Recherches sur la pensée juridique et morale en Grèce* 1-33. C. Del Grande, *Hybris*, Naples 1947.

Le grec moderne a conservé ὕβρις, avec le verbe βρισιάζω, βρισιάζω, etc.

Ét. : Inconnue. Il est probable que des hellénistes ont pensé à rapprocher le mot de ὑπέρ, ce qui serait satisfaisant pour le sens, mais reste inadmissible. Les étymologistes ont généralement analysé le mot en ὑ/ύ- = ἐπί, cf. s.u., et le radical de βρι-αρός, etc., cf. Pokorny 477 et 1103, ce qui est morphologiquement très peu plausible. Hypothèse hittito-louvite chez Szemerényi, *JHS* 94, 1974, 154, supposant un terme *hu(wa)ra- « outrage », emprunté en grec (?).

Voir aussi CEG p. 1361.

Josiah Ober, *L'énigme grecque. Histoire d'un miracle économique et démocratique (VI^e-III^e siècle avant J.-C.)*, traduit de l'anglais (É.-U.) par Philippe Pignarre, Paris, La Découverte, 2017.

Dans un passage un peu mystérieux, mais célèbre, de ses poèmes, Solon parle de supprimer les *horoi* (*horos* au singulier) qui auraient auparavant encombré la Terre, si bien que l'Attique, autrefois asservie, était maintenant libre. On estime souvent que les *horoi* font référence aux endettés : « supprimer les *horoi* » reviendrait, selon cette interprétation, à tout simplement « supprimer les dettes ». Mais le mot grec *horos* signifie ordinairement « borne délimitant une propriété » (c'est-à-dire : « ne franchis pas cette ligne à moins que tu ne fasses partie de ceux qui en ont le droit »). Jusqu'à une date tardive dans l'histoire grecque, « *horos* » n'était pas utilisé pour parler de « preuve d'endettement ». Il semble donc plus juste de comprendre que la réforme de Solon d'« abolition des *horoi* » faisait référence aux bornes délimitant les frontières qui limitaient l'accès au territoire. Cela suggère que les *horoi* avaient limité la possibilité de déplacement de certains Athéniens à certaines parties du territoire – comprenant peut-être la ville centrale et ses institutions –, renforçant donc les conditions d'asservissement et le monopole de l'élite sur le pouvoir politique et religieux. Supprimer les *horoi* était ainsi un moyen d'égaliser l'accès pour tous, d'éliminer l'utilisation insidieuse des dettes pour renforcer des formes brutales d'inégalité et de doter *de facto* les Athéniens d'une liberté de mouvement sur leur territoire de résidence⁴⁹.

Selon cette interprétation, supprimer les *horoi* créait une égalité de droits pour les citoyens libres de se déplacer dans toute une région désormais comprise comme appartenant collectivement au peuple athénien. Avec la suppression des bornes, les Athéniens pouvaient se déplacer et vivre là où ils estimaient que ce serait le mieux pour eux. Ils étaient libres de voyager en ville et d'en appeler aux institutions étatiques juridiques, politiques et religieuses à peu près sur un pied d'égalité. Évidemment, cette nouvelle liberté

(comme l'abolition des dettes et la règle qui interdisait d'asservir un concitoyen athénien) était obtenue aux dépens de l'élite en quête de rentes, qui pouvait tenter de rétablir les conditions d'un contrôle monopolistique sous de nouveaux auspices. Cette possibilité fournit le contexte probable d'une autre loi solonienne, interdisant les actes d'*hubris* – un comportement destiné à humilier et intimider – contre tout habitant de l'Attique. Parmi les personnes visées par la loi sur l'*hubris* pouvaient figurer les élites cherchant à monopoliser la rente qui pourraient avoir songé imiter les Spartiates en faisant appel à la menace et à l'intimidation pour limiter à nouveau la libre circulation des citoyens pauvres⁵⁰.

Afin de donner du mordant à la réforme de la citoyenneté, Solon devait créer une nouvelle procédure grâce à laquelle les citoyens d'Athènes, réunis en assemblée, pourraient siéger comme un tribunal collectif pour juger certaines catégories de malfaiteurs. Les fonctionnaires de l'État qui abusaient de leur pouvoir pour outrepasser leur domaine de compétence pouvaient désormais être poursuivis devant le peuple et, en conséquence, punis. Des fonctionnaires puissants devenaient ainsi les égaux des citoyens ordinaires devant la loi, une décision qui aura de profondes conséquences sur l'ordre public. Bien plus, Solon devait étendre les droits de représentation légale dans de nombreux procès criminels (y compris dans les cas d'*hubris*) à chaque citoyen pour le compte d'un autre. Ainsi, si un individu puissant maltraitait un individu plus faible, il pouvait être traîné devant le tribunal du peuple par un autre citoyen agissant pour le compte du plus faible. Dans une société où la définition conventionnelle de la justice était « aider ses amis et blesser ses ennemis » et dans laquelle existaient de multiples niveaux de rivalité et de concurrence au sein de l'élite, ce n'était pas un geste anodin⁵¹.